
VILLE D'ILLZACH

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 février 2025

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 31

Présents :25

Représenté(s) par pouvoir :5

Excusée :1

Article 10 : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Avis du Conseil Municipal concernant la demande d'enregistrement de la société SOPREMA

La société Holding SOPREMA SA dont le siège social est situé 15 Rue de Saint-Nazaire 67100 STRASBOURG, souhaite créer, sur un site, sis, Route de Chalampé à Sausheim, une unité de production de panneaux d'isolation en mousse rigide de polyuréthane.

Cette dernière se situera dans la nouvelle zone d'activités en cours d'aménagement sur l'emprise de l'usine Stellantis. SOPREMA souhaite y relocaliser une production jusque-là réalisée à l'étranger.

L'usine comprendra trois volumes dédiés :

- À la réception et au stockage des matières premières et auxiliaires de fabrication,
- À la production des panneaux,
- Au stockage des panneaux avant expédition.

Vu la localisation géographique du projet situé dans un rayon inférieur à trois kilomètres de la partie la plus proche du ban communal d'Illzach, impliquant la consultation du Conseil Municipal d'Illzach.

Vu le projet de l'entreprise d'y exploiter une unité de production de panneaux isolants.

Vu la demande d'enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée par l'entreprise auprès des services de l'Etat,

Vu le dossier d'enregistrement mis à disposition dans le cadre de la consultation du public qui se déroulera du 27 janvier au 28 avril 2025.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Municipal de Sausheim.

Considérant l'obligation, pour le Conseil Municipal d'Illzach d'émettre un avis, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la saisine préfectorale.

Entendu l'exposé de Monsieur Romain SCHILDKNECHT, Conseiller Municipal Délégué,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Émet un avis favorable à la demande de la société SOPREMA, souhaitant établir sur le ban communal de Sausheim, Route de Chalampé, une usine de fabrication de panneaux isolants en mousse rigide de polyuréthane, ceci, sous réserve et dans la mesure où la société respecte les articles du Code de l'Environnement la concernant ainsi que les décrets relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Annexe : Projet implantation SOPREMA.

Vote : Unanimité.

La Secrétaire de séance


Béatrice GRETH

Pour extrait certifié conforme

Illzach, le 18 février 2025

Le Maire,


Jean-Luc SCHILDKNECHT

ANNEXE

Site d'implantation projeté de la société SOPREMA sur le site STELLANTIS

